



Le collectif au service des Cafés, Hôtels, Restaurants, Discothèques lance sa campagne d'adhésion 2022

Rassembler, tel est l'un des leitmotiv des fondateurs de RestoEnsemble, les restaurateurs, propriétaires de bistrot, du crêpier au Chef 3 étoiles, les propriétaires de bars, de discothèques et bien sûr d'hôtels. Les solutions ne sont pas toujours les mêmes, mais leurs problématiques sont communes : faire front commun face aux pertes d'exploitation dues à la crise sanitaire.

RestoEnsemble est la seule association de ce type à mettre en place une action collective, menée avec le cabinet Vey, pour assigner les contrats d'assurance. Tout dernièrement, RestoEnsemble s'est également engagé aux côtés de la société fiduciaire d'avocats Brandeis Fiducie Selas pour mener une nouvelle action d'indemnisation. Cette fois, ils proposent à tous les professionnels bénéficiaires de titres-restaurants d'obtenir une indemnisation en raison des commissions excessives qui leur sont prélevées par les émetteurs de titres-restaurant.

L'objectif de RestoEnsemble n'est pas uniquement de condamner ou d'assigner, mais bien de proposer et d'accompagner. Sonder les membres pour imaginer ensuite des solutions pérennes, organiser des visioconférences avec des experts (juristes, comptables, courtiers...) pour répondre aux questions concrètes.

Avec son site internet, RestoEnsemble met en ligne, presque instantanément les textes de lois qui réglementent la vie des entreprises du secteur CHRD. Décrets, publications officielles, discours... tout ce qui peut apporter une réponse aux chefs d'entreprises est mis en ligne (une recherche par thématiques étant possible pour faciliter l'accès). Lettres type mises à disposition des membres pour demander un PGE, une suspension de loyer... Chaque semaine, Stéphanie Leclerre, une des fondatrices du collectif, décrypte les mesures annoncées, fait le point sur les combats de RestoEnsemble. Le site est devenu l'outil de référence pour tout un secteur afin que ses acteurs aient connaissance, et bonne compréhension, de leurs droits comme de leurs devoirs.

Le 14 mars 2020, suite aux annonces du gouvernement de la mise en place du confinement, conséquence de la COVID19, engageant la stricte fermeture des commerces non essentiels, Stéphanie et Johan LECLERRE et Julie et Laurent TROCHAIN, chefs d'entreprise et propriétaires

de restaurants décident d'échanger les informations et mutualiser les actions. Ils sont très vite rejoints par Caroline SAVOY, puis Solange et Nicolas ADAM et enfin Sébastien RICHARD.